

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

#### ( Contacts presse

Dubois Sophie Chargée de communication Tél.: 03 25 92 33 05 sophie.dubois@andra.fr

# À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra est chargée de la gestion durable de l'ensemble des déchets radioactifs français. Elle met son expertise et son savoir-faire au service de l'État pour concevoir des solutions de gestion, et pour exploiter et surveiller des centres de stockage de déchets radioactifs en protégeant l'homme et l'environnement de l'impact de ces déchets sur le court et le long terme.

# Double exercice de sécurité à l'Andra

Vendredi 4 décembre 2009, l'Andra a effectué simultanément deux exercices de sécurité, l'un au Terminal ferroviaire de Brienne-le-Château et l'autre au Centre de stockage des déchets radioactifs de faible et moyenne activité (CSFMA). Ces exercices dont les scénarios ont été établis par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) ont permis de tester l'efficacité de l'organisation et la coordination avec les secours extérieurs.

Vendredi 4 décembre, l'Andra a effectué l'exercice annuel de mise en œuvre du Plan d'Urgence Interne. Cette année, cet exercice a été suivi par des inspecteurs de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et par le Président de la Commission Locale d'Information.

A 9h35, le directeur des centres a déclenché le Plan d'Urgence Interne (PUI) pour faire face à un premier scénario de base: « Au Terminal ferroviaire de Brienne-le-Château, un incendie se déclare sur un camion et un conteneur transportant des colis de déchets radioactifs. »

Les secours extérieurs sont prévenus et les sapeurs-pompiers de Brienne-le-Château interviennent rapidement. La gendarmerie nationale est également présente. Un périmètre de sécurité est mis en place. L'incendie est maîtrisé à 10h25. Les fûts de déchets présents dans le conteneur font alors l'objet de vérifications visuelles et de contrôles radiologiques. Les colis sont intègres et aucune dispersion de contamination n'est constatée. Des contrôles radiologiques sont aussi effectués sur le lieu de l'incendie et sur les intervenants, ils montrent l'absence d'impact. Ce premier exercice prend fin à 11h23.

Simultanément, à 9h55, l'ASN a soumis les équipes de l'Andra à un second exercice inopiné afin de tester leur réactivité dans un contexte d'urgence. Selon ce scénario, « au CSFMA (Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité), un départ de feu est détecté sur un chariot élévateur situé à proximité de l'atelier de conditionnement des déchets. Un colis de déchets radioactifs se trouve sur l'engin de manutention. »

Cet incendie est éteint à 10h15 par le groupe local d'intervention, présent en permanence sur le site. Des contrôles radiologiques sont effectués sur le colis de déchets. Les résultats ne montrent aucune dispersion de contamination. Le colis

(1/2)

COM.CP.ARPA.09.0030



est quant à lui légèrement déformé. Il est transporté au Bâtiment de transit et sera reconditionné dans un caisson métallique. Par ailleurs, les contrôles radiologiques effectués sur les intervenants n'ont montré aucun impact. Fin de ce deuxième exercice à 10h55.

Le Plan d'urgence interne est clos à 11h23 et l'Andra conclut à une absence d'impact sur les intervenants et sur l'environnement.

### Le Terminal ferroviaire de l'Andra

Situé à Brienne-le-Château, le Terminal ferroviaire, exploité depuis 1992, réceptionne des conteneurs de colis de déchets radioactifs en transit pour les centres de stockage de l'Aube.

Les livraisons par voie ferrée proviennent essentiellement d'EDF.

En 2008, les livraisons par fer ont représenté 9,5 % du volume livré sur le Centre de stockage des déchets de faible et de moyenne activité (CSFMA). En 2009, des colis de déchets destinés à être stockés au Centre de stockage des déchets de très faible activité (CSTFA) ont été acheminés, pour la première fois, par voie ferrée.